PRÉFÈTE
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de l'Ain
Pôle santé environnement
Katia ANDRIANARIJAONA
04 81 92 12 78
ars-dt01-environnement-sante @ars.sante.fr

La préfète de l'Ain,

A

Monsieur le président,
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE
Régie des Eaux

Bourg en Bresse, le 18 septembre 2025

Monsieur le Président,

À la suite des résultats d'analyses des échantillons d'eau prélevés le 10 septembre 2025 à Injoux-Génissiat aux services techniques montrant une contamination microbiologique de l'eau la rendant impropre à la consommation humaine, une restriction des usages de l'eau a été prononcée afin de préserver la santé de la population desservie du risque sanitaire inhérent à cette situation.
La levée de cette restriction était conditionnée à :

- la vérification et, le cas échéant, à la remise en bon état de fonctionnement de votre dispositif de désinfection ;
- l'obtention de résultats d'analyse montrant un retour à une qualité de l'eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

Au vu :

- des mesures curatives mises en œuvre entre le 12 et le 14 septembre 2025 ;
- des résultats des prélèvements de contrôle effectués le 15 septembre 2025 montrant leur efficacité et un retour de l'eau produite et distribuée à une qualité conforme aux exigences réglementaires ;

la restriction des usages de l'eau prononcée le 12 septembre 2025 est levée.

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir le renouvellement de cette situation de dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète de l'Ain,

Pour la Préfète,
Le directeur de cabinet adjoint,
directeur des sécurités,
Lamine SADOUDI

Copie adressée à : Messieurs les maires de Injoux-Génissiat et Surjoux-L'Hôpital

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).